



Conservatoire de la vallée de Chevreuse  
Musique, Danse, Théâtre  
Etablissement à Rayonnement Départemental



Collège Alexander Fleming - Orsay

## Classes à horaires aménagés musique et danse

### Informations Générales

#### ➤ Objectifs des CHA

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de la vallée de Chevreuse, en partenariat avec le Collège Fleming à Orsay, propose aux enfants qui le désirent, d'allier études générales et enseignement artistique renforcé dans des conditions d'apprentissage harmonieuses.

Les classes à horaires aménagés musique et danse ont pour but de permettre à tout enfant de s'épanouir dans son projet musical et/ou chorégraphique (découverte ou perfectionnement), en aménageant deux demi-journées par semaine de travail spécifique au conservatoire.

Les élèves doivent être très motivés et prêts à s'investir dans le projet artistique de la classe à horaires aménagés, sur l'ensemble du cursus, de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Ils ont un rôle moteur dans les établissements (collège et conservatoire) et participent activement au développement culturel du collège.

Les enfants inscrits en classe à horaires aménagés doivent avoir une sensibilité artistique et une bonne organisation dans leur travail.

☐ « A l'issue de la classe de troisième, les élèves des classes à horaires aménagés ont accès à toutes les filières de l'enseignement général, technologique ou professionnel. » B.O. de l'E.N. n°31 du 29 août 2002, et n°4 du 25 janvier 2007.

## ➤ Organisation de l'enseignement général :

Deux demi-journées sont libérées par le collège pour l'enseignement artistique.

Les élèves bénéficient de 2 heures d'éducation musicale au collège.  
La participation à la chorale du collège est obligatoire.

L'apprentissage d'une deuxième langue étrangère est possible comme suit : russe en 6<sup>ème</sup>, allemand en 5<sup>ème</sup>, espagnol en 4<sup>ème</sup>.

L'entrée en classe à horaires aménagés est incompatible avec toutes les options du collège (latin ou grec, découverte professionnelle 3 heures, section européenne).

## ➤ Etudes musicales et/ou chorégraphiques

Parcours Découverte (à destination des débutants): Danse, Voix et Rythmique, Percussions Traditionnelles, Arts et Techniques de la Scène.

CHAM : Formation musicale, Instrument, Improvisation en petits groupes, Arts et Techniques de la Scène, Orchestre.

CHAD : Formation musicale danseurs, Danse (cours techniques et ateliers), Arts et Techniques de la Scène.

Les Arts et Techniques de la Scène, communs à tous les élèves des CHAM-CHAD, sont un ensemble d'ateliers et de sorties destinés à faire découvrir les métiers du spectacle.  
Certains cours auront lieu hors temps scolaire (orchestre, danse en cours complémentaires).

## ➤ Déplacements entre les deux établissements

Un itinéraire obligatoire entre les deux établissements a été défini et devra être validé par les familles (cf. document annexe n°1, et à inclure au dossier d'inscription).

Les groupes d'élèves et les lieux d'enseignements étant dispersés dans le périmètre collège Fleming et différents locaux du conservatoire, il est demandé aux parents d'élèves de signer une décharge de responsabilité pour les déplacements des enfants dans le temps des horaires aménagés (cf. document annexe n°2 et à inclure au dossier d'inscription).

Par ailleurs, les parents qui en auront la possibilité pourront s'organiser à tour de rôle pour accompagner les collégiens entre le collège Fleming et les lieux d'enseignements du conservatoire.

## ➤ Conditions d'admission, tests d'admissibilité, admission définitive

☐ « L'admission en classe à horaires aménagés résulte d'un choix des élèves et des familles après un processus de découverte des activités spécifiques, des engagements nécessaires et des contraintes liées à la poursuite de ce parcours scolaire. » B.O. de l'E.N. n°30 du 27 juillet 2006

Les Classes à Horaires Aménagés Musique et Danse sont ouvertes à tous, de l'élève débutant à confirmé ; le recrutement suit la procédure ci-dessous.

## Les étapes à suivre :

1° **Dossier d'inscription** (également téléchargeable sur le site internet de la CAPS : [www.scientipole.fr](http://www.scientipole.fr))

- Remplir le bulletin d'inscription (recto-verso)
- Joindre une lettre rédigée par l'enfant expliquant sa motivation à suivre une classe à horaires aménagés danse ou musique
- Fournir deux photos d'identités, en indiquant les noms et prénoms de l'enfant au verso
- Un certificat médical attestant des aptitudes à la danse pour les élèves qui se présentent en CHAD
- L'itinéraire obligatoire signé par les deux parents ou responsables
- La décharge concernant les déplacements

N.B. : tout dossier incomplet sera refusé

**Renvoyer le tout avant le 15 mars 2010 à :**

A l'attention de Nathalie Lessault  
Conservatoire de la vallée de Chevreuse  
Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay  
Parc Orsay Université  
26 rue Jean Rostand  
91898 Orsay cedex

2° **A l'issue du 15 mars**

- Les familles seront contactées pour un entretien en particulier au conservatoire. L'enfant et sa famille exposeront leur choix pour le cursus des classes à horaires aménagés ; ce sera également l'occasion de préciser les modalités d'organisation de l'entrée dans ces classes.
- Au cours de l'entretien, un document sera remis aux parents qui devront le transmettre au directeur (-trice) et au professeur de l'école élémentaire de l'enfant candidat.

3° **Le samedi 8 mai 2010 après-midi, Journée de Rencontre Artistique :**

- Les enfants candidats aux Classes à Horaires Aménagés participeront à plusieurs séances de musique et de danse (mémorisation, jeux vocaux et rythme corporel en petits groupes) pour que les professeurs du collège et du conservatoire s'assurent de leurs aptitudes artistiques.
- Une convocation individuelle sera envoyée quinze jours avant la journée de rencontre artistique.

4° **Commission d'admission**

Une commission présidée par l'Inspecteur d'Académie ou son représentant (article 1 de l'arrêté du 31 juillet 2002), examine les candidatures en prenant en compte :

- Le niveau scolaire de l'élève,
- Le bilan de la journée de rencontre artistique et des entretiens avec les familles,
- Mais aussi et pour une part importante, le projet personnel et la motivation de l'enfant.

Sur l'avis de la commission, l'inspecteur d'académie affecte les élèves dans le collège concerné.

La décision est confirmée par écrit à la mi-juin par le collège.

**Quoi qu'il en soit, il est primordial d'inscrire son enfant dans le collège de son secteur.**

### ➤ Responsabilités

Les élèves sont sous la responsabilité :

- Du collège pendant les cours d'enseignement général et pendant le trajet collège-conservatoire,
- Du conservatoire les deux demi-journées, pendant les cours d'enseignement artistique spécialisé.

### ➤ Calendrier

**Lundi 8 février 2010 à 18h :** Réunion de présentation des Classes à Horaires Aménagés au collège Fleming

**Lundi 15 mars 2010 :** Date limite de retour des dossiers par courrier à l'adresse indiquée ci-après, ou à remettre dans la boîte prévue à cet effet dans le hall du conservatoire

Conservatoire de la vallée de Chevreuse

A l'attention de Nathalie Lessault

Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay

Parc Orsay Université

26 rue Jean Rostand

91898 Orsay cedex

**Du 22 Mars au 17 Avril 2010 :** Entretien avec les familles au conservatoire de la vallée de Chevreuse

**Samedi 8 Mai 2010 après-midi :** Journée de Rencontre Artistique au conservatoire pour les enfants candidats

**Juin 2010 :** Commission d'affectation et communication des résultats

### ➤ Etablissements d'enseignement

#### Collège Alexander Fleming

10-12 rue Alexander Fleming

91401 Orsay cedex

Tél : 01 69 28 68 80

Principale : Mme M. Perrigault

#### Conservatoire de la vallée de Chevreuse

87 rue de Paris

91400 Orsay

Tél : 01 69 28 72 07

Directrice : Mme C. Rosoor

Pour toute information complémentaire, contactez Nathalie Lessault, coordinatrice des classes à horaires aménagés : 01 69 28 72 07 (sauf le mardi après-midi et le mercredi)

courriel : [nathalie.lessault@scientipole.fr](mailto:nathalie.lessault@scientipole.fr)